

COMMUNIQUE DE PRESSE

NOUVEAU PRESIDENT NEERLANDOPHONE DE LA COUR CONSTITUTIONNELLE



Le 9 janvier 2014, Monsieur André Alen exercera les fonctions de président néerlandophone de la Cour constitutionnelle de Belgique.

Le président Alen est né à Assent le 25 septembre 1950. En 1973, il obtient une licence en droit à la KU Leuven, suivie, dix ans plus tard, d'un doctorat sur le thème « Rechter en bestuur in het Belgische publiekrecht. De grondslagen van de rechterlijke wettigheidscontrole (Juge et administration dans le droit public belge. Les fondements du contrôle de légalité par le juge) ».

Le président Alen commence sa carrière professionnelle comme conseiller juridique en 1973 et exerce la profession d'avocat entre 1976 et 1978. En 1982, il a été directeur de l'Association des provinces belges (jusqu'en 1986). Il a collaboré aux diverses réformes de l'Etat qu'a connues notre pays, en tant que conseiller du ministre de la Justice (1978), en tant que chargé de mission au cabinet du Premier ministre (1978), en tant que chef de cabinet adjoint du Vice-Premier ministre (1978-1979), en tant que chef de cabinet adjoint du Premier ministre (1979-1981) et comme chef de cabinet du ministre des Réformes institutionnelles (1981-1984) et du Premier ministre (1984-1987). En tant que secrétaire du Conseil des ministres, il était, entre 1985 et 1992, le plus haut fonctionnaire du pays. En 1992, il fut nommé assesseur auprès de la section de législation du Conseil d'Etat (jusqu'en 2001). Par arrêtés royaux, il a été nommé chef de cabinet honoraire du Premier ministre et secrétaire honoraire du Conseil des ministres. Par arrêté royal du 16 juillet 1993, il lui a été conféré le titre de baron. Il est juge *ad hoc* auprès de la Cour européenne des droits de l'homme depuis 2010.

Il se forge en même temps une carrière académique. En 1973, il est nommé assistant à la KU Leuven (jusqu'en 1977), ensuite chargé de cours au « Provinciaal Hoger Instituut voor Bestuurswetenschappen » d'Anvers (1979-1986) et chargé de cours (principal) aux universités de Gand (1984-1992) et de Louvain (1986-1992). En 1992, il est nommé professeur ordinaire à la KU Leuven (jusqu'en 2001) et professeur extraordinaire à l'Université de Gand (jusqu'en 1994). Au cours de l'année académique 1997-1998, il a été professeur extraordinaire à l'Université catholique de Louvain-la-Neuve. Depuis 2001, il est professeur extraordinaire à la KU Leuven. Il est l'auteur de nombreux articles et monographies parus dans des revues juridiques nationales et internationales, essentiellement en matière de droit public, de droit public comparé, de fédéralisme, de droits et de libertés fondamentaux et de droit administratif.

Nommé juge à la Cour constitutionnelle par arrêté royal du 16 mars 2001, il a été élu président néerlandophone de la Cour le 21 novembre 2012 pour une période qui commence le 9 janvier 2014 pour se terminer le 31 janvier 2016. Il sera installé solennellement le mercredi 5 février 2014.